# Équipe de sécurité des pistes (RST) – FAQ

**Pourquoi mettre sur pied une RST?**

* La RST constitue un corps de professionnels expérimentés de la sécurité des pistes à l’aéroport qui proviennent de toutes les disciplines aéronautiques pertinentes.
* Elle favorise une approche collaborative par :
  + l’échange de renseignements;
  + l’élaboration conjointe de pratiques exemplaires pour gérer les risques.
* La RST améliore la sécurité des pistes à l’aéroport.

**Quel rôle joue-t-elle?**

* Elle évalue les risques opérationnels propres à l’aéroport.
* Elle propose des mesures d’atténuation pour prévenir les événements sur les pistes (incursions, sorties de pistes, etc.).
* Elle mesure et surveille l’efficacité des mesures d’atténuation.
* Elle sensibilise toutes les parties prenantes aux risques opérationnels.
* Même s’il ne s’agit pas d’un organisme décisionnel, elle fait des recommandations que les participants peuvent suivre, s’il y a lieu.

**Qui devrait prendre part à une RST?**

* Au minimum, la RST doit compter des représentants des groupes suivants :
  + exploitant d’aéroport;
  + fournisseur de services de circulation aérienne;
  + exploitant d’aéronefs (transporteurs aériens et aviation générale);
  + représentants des associations (pilotes, services de la circulation aérienne).
* Des représentants des groupes suivants peuvent aussi s’y retrouver :
  + organisme gouvernemental de réglementation;
  + forces armées (s’il y a lieu);
  + services de sauvetage et de lutte contre les incendies;
  + autre fournisseur de services aéroportuaires (dégivrage, services au sol, contrôle de la faune, etc.).
* Sur invitation, elle peut seconder :
  + des experts en la matière.

**Où devraient avoir lieu les rencontres du RST?**

* Les exploitants d’aéroport tiennent habituellement les réunions à l’aéroport.

**Comment la RST devrait-elle être formée? (Gouvernance)**

* La RST devrait élire un président pour coordonner les réunions et les autres activités.
* La présidence ne doit pas être « réservée » à un domaine particulier.
* La RST devrait être présidée par l’exploitant de l’aérodrome.

**À quelle fréquence la RST devrait-elle se réunir?**

* Elle devrait se réunir régulièrement pour examiner les questions de sécurité récurrentes et les mesures d’atténuation qui ont été prises.
* Elle peut être appelée à examiner des événements ou des problèmes de sécurité relevés par ses participants.
* La RST devrait se réunir s’il est prévu de modifier la configuration de l’aire de manœuvre.
* Elle peut également se réunir si des travaux de construction sont prévus sur l’aire de manœuvre (p. ex. resurfaçage d’une piste).